

## L'ANOREXIE DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE AUX CONCERTATIONS NATIONALES DE 2013 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Par

**Serge-Touré MALIAKA SEFU**

Doctorant à l'Université de Kisangani/RDC  
Enseignant-chercheur

### RÉSUMÉ

*Le double scrutin du 28 novembre 2011 en République Démocratique du Congo, « RDC » en sigle, a été entaché d'innombrables irrégularités. Certains observateurs et analystes ont estimé que ces dernières étaient pires que celles vécues en 2006. Ce faisant, près d'une année après leur tenue, le 15 décembre 2012, le Chef de l'État congolais, Joseph Kabila, revenait, dans son discours sur l'état de la nation, sur la nécessité d'instituer un grand forum d'échanges ouvert à toutes les souches, lequel devrait aborder les questions relatives à la crise politique devenue multiforme au pays.*

*Du côté de l'opposition politique, ce forum baptisé des « concertations nationales » a été perçu, avant même leur démarrage, comme une occasion de rejouer aux dialogues inter-congolais au format de sun city et ce, afin de permettre à la classe dirigeante de conserver son pouvoir tout en le partageant avec l'opposition et la société civile. Ainsi, l'opposition politique parlant jusqu'alors un seul langage a dû remettre en question la nature de ce stratagème mis en rail par le camp au pouvoir aux fins de parvenir à imposer ses préférences.*

*Nous qualifions le stratagème susmentionné de l'anorexie qui, calquée au modèle politique, induit un jeu de la majorité consistant à créer plutôt dans le camp adverse un désintéressement envers certaines questions ou responsabilités les plus vitales pour la survie de toute une nation, de tout un pouvoir. Quand ces derniers appelés à être des anticorps baissent la garde, la malveillance prend le dessus et c'est de la lourde gloutonnerie qui s'immobilise.*

**Mots-clés :** *Anorexie, majorité présidentielle, concertations nationales, opposition politique, gouvernement*

### ABSTRACT

*The double ballot of November 28, 2011, in the Democratic Republic of Congo was marred by countless irregularities worse than those experienced in 2006. Nearly a year after their occurrence, on December 15, 2012, the Congolese Head of State, Joseph Kabila revisited, in his state of the nation address, the necessity of convening national*

*consultations to address the legitimacy crisis, opening up to various segments of the population, as one would naturally expect.*

*On the political opposition front, the national consultations were perceived, even before their initiation, as an opportunity to replay the inter-Congolese dialogues in the Sun City format, aimed at enabling the ruling class to retain its power. Consequently, the opposition questioned the exclusively strategic nature that the ruling majority intended to establish to address the myriad crises it cited for these purposes.*

*The aforementioned strategy is akin to political anorexia, which, when applied to the political realm, entails a majority's game of inducing disinterest in certain crucial issues or responsibilities among the opposing camp essential for the survival of an entire nation or regime. When these supposed antibodies let their guard down, malevolence prevails, and gluttony takes root.*

**Keywords:** *Anorexia, presidential majority, national consultations, political opposition, government*

## I. INTRODUCTION

Les concertations nationales ont été appelées pour endiguer la crise de légitimité née du scrutin du 28 Novembre 2011. Empruntant le langage de Dominique Darbon<sup>1</sup>, la légitimité consiste justement en « l'acceptation du caractère moralement juste et nécessaire des institutions constitutives du pouvoir ». En d'autres termes, c'est « le fait qu'un pouvoir soit exercé de manière satisfaisante aux yeux du plus grand nombre<sup>2</sup>».

Cela étant, alors que le souci a été d'ouvrir les négociations à toutes les forces inter agissantes, très vites les concertations nationales se sont révélées comme une messe de la majorité à laquelle devrait participer d'autres partis politiques, néanmoins déboussolés. Ainsi, tout débute par la composition de son présidium : demeurée intégrante, elle a reflété plutôt une fourberie car ayant aligné au côté du délégué de la Majorité présidentielle, un autre délégué issu du rang de l'opposition acquise à la cause de la majorité au pouvoir.

Dans les lignes suivantes, nous revenons sur l'anorexie de la majorité au pouvoir illustrée par tout d'abord le déséquilibre structurel et le discrédit tactique envers les recommandations formulées. Les postures adoptées par l'opposition politique qui visiblement semblaient déplaire ainsi que la part de la société civile dans ce jeu du pouvoir enrichissement tout de même cette démonstration.

---

<sup>1</sup> Darbon D., *Gouvernance et fabrique de l'ordre politique : la réinvention de la légitimité et le retour des classes moyennes*, 2010, disponible sur <http://www.institut-gouvernance.org/docs/chro2010-gouvernance-et-fabrique-de-l'ordre-politique.pdf>, consulté le 28 Novembre 2023.

<sup>2</sup> Pierre Calame, *Essai sur l'Oeconomie*, Éd. Charles Léopold Mayer, Mars 2009.

## II. ENJEUX TACTIQUES, SÉCURITAIRES ET DIPLOMATIQUES

Puisant son essence de la persistance de la crise sécuritaire née du scrutin blackboulé de 2011, du malaise social et de l'insécurité foudroyante traduite par l'avancée spectaculaire des troupes rebelles du M23 à l'Est du pays, la tenue des concertations nationales s'est dessinée comme un enjeu à la fois tactique, sécuritaire à capitaliser beaucoup plus par la Majorité au pouvoir et ce, en vue de créer un nouveau pacte avec d'autres acteurs ou opérateurs politiques et même des opérateurs de la société civile ; de même restaurer la confiance perdue auprès du peuple et de redorer sa face altérée à l'échelle internationale.

Sur le plan diplomatique, bien avant la victoire des forces armées de la RDC sur les groupes rebelles du M23, la RDC a connu plusieurs pressions diplomatiques. C'est ainsi que sous l'égide des Nations-Unies et de l'Union Africaine, l'accord-cadre signé en date du 25 Février 2013 par les chefs d'État et de gouvernement s'est révélé comme un suffixe du retour de la paix et de la stabilité en RDC et par voie de conséquence du retour de la sécurité et de la promotion de la coopération sur l'ensemble des pays des Grands Lacs africaines. S'y rapportant, les concertations nationales ont été une réponse de l'ONU et de l'UA de respecter l'esprit de l'accord-cadre signé à Addis-Abeba.

## III. PROBLÈME STRUCTUREL

Le problème lié à la structure organisationnelle des concertations nationales a été décelé aussi bien dans la composition du présidium ainsi que des groupes thématiques mais de surcroît dans celle des délégués (invités) par composante.

Dans le présidium, le camp au pouvoir a dû préférer communier avec les faibles forces de l'opposition politique, délaissant ainsi les partis comme l'UDPS, l'UNC ainsi que le MLC, dont la présence au palais de la nation, où se tenaient les travaux des concertations, devrait apporter un plus en termes de la résorption de la crise de légitimité qui a frappé les institutions politico-administratives au lendemain du scrutin de novembre 2011.

Il convient en marge de rappeler ici que les travaux ont été co-présidés par deux personnalités dont une de la majorité (le PPRD Aubin Minaku) et une autre de l'opposition (l'UFC Kengo wa Dondo). Il en est de même de la cellule de suivi des recommandations (CNS-RCN) dont la gestion a été aussi confiée aux deux composantes sus référées, au mépris du fait qu'elles ne devraient être à la fois juge et partie.

Par ailleurs, en ce qui concerne les délégués par composante, il importe de souligner que le présidium avait retenu neuf composantes dont la plupart se sont révélées pléthoriques et sans impacts. A la première qui a été la MP, il a été attribué un quota de représentativité de 26,5% ; à l'opposition politique conduite principalement par l'UFC il a été attribué 21% ; à la société civile 11,

9 % ; aux experts membres des groupes 11 % ; aux institutions publiques nationales 9,4 % ; aux institutions provinciales 6,5 % ; aux autorités coutumières 5,9 % ; aux personnalités historiques 4,4% et en fin à la diaspora congolaise 3,1%.

Les quotas tels qu'annotés précédemment laissent entrevoir une stratégie de reproduction des structures « écrans » dont les services devraient être soutenus par la Majorité au pouvoir, militant dans le combat d'affaiblissement de l'opposition politique. Ainsi, la présence d'autres structures qui devraient toutes être intégrées au sein de la société civile prouve également le fait du ciblage dont la société civile congolaise a été pour la majorité. Ainsi, dans des positions stratégiques comme le présidium ou la cellule de suivi de recommandations, la société civile appelée à être au service de la communauté dans son ensemble<sup>3</sup>, n'a pas été la bienvenue.

#### **IV. LES CONTRE PLANS D'AUTRES FORCES EN PRÉSENCE**

L'anorexie développée par la Majorité en amont a tout de même suscité des réactions de la part d'autres forces internes qui ne devraient pas se voir exclues du processus. La première force globalisante est certes l'opposition politique quoique fragilisée par des querelles byzantines internes. La seconde c'est la société civile qui a également fait objet de fissures internes, lesquelles ont été procréées par les plans et contre-plans des acteurs/antagonistes dans la course au pouvoir et à la légitimation.

##### **1. L'opposition face à la reconstitution**

Fragilisée par des combats internes, la jactance de l'opposition aura craqué lorsque devrait se révéler le manque de volonté des uns et des autres de s'unir autour d'une force fédératrice.

En effet, le plus vieux ténor de l'opposition, M. Etienne Tshisekedi s'était lui déjà retiré du débat politique en campant sur sa position de président élu lors du scrutin de novembre 2011. Il s'était autoproclamé, l'on s'en souvient et avait mis en place son gouvernement<sup>4</sup> qui fonctionnait en parallèle avec celui de la république, « prétendument » issu des urnes.

---

<sup>3</sup> Se rapporter utilement à Diamond L., 1999, *Developing Democracy: Toward Consolidation*, Baltimore, éd. The Johns Hopkins University Press.

<sup>4</sup> Ce gouvernement qui fonctionnait en parallèle a été composé de 28 membres et a été chapoté par l'ancien Mobutiste M. Lunda Bululu. Il a en outre été rendu « populaire » par la présence de personnalités célèbres tel que Vital Kamerhe (Ministre des Affaires étrangères) ; Jacquemin Shabani (Ministre de la Justice) ; Eugène Diomi Ndongala (Ministre des Mines et Hydrocarbures) ; Mbenza Tubi (Ministre de la Fonction Publique) et bien d'autres.

Se refusant d'être certes errante, l'opposition a tenté des vains combats pour se reconstituer en une seule force mais cela s'est révélé sans succès : d'une part c'est « l'Opposition Républicaine » dirigée par le Président du Sénat, Léon Kengo wa dondo qui a participé aux travaux des concertations nationales et intégré le Gouvernement d'union nationale qui s'en était issu ; d'autre part il s'est agi d'une opposition plus radicale, hostile aux concertations nationales. Celle-ci a été menée par Martin Fayulu (Ecide), Eve Bazaiba (MLC) et Vital Kamerhe (UNC). Néanmoins, vu sa relation toujours supposée « étroite » envers le Président Joseph Kabila, la présence de Kamerhe au rang d'autres opposants faisait chaque fois raviver des doutes en dépit de son dévouement dans le combat de contrainte du pouvoir.

Par ailleurs, nous soulignons que dans ce jeu de reconstitution ce sont les partis qui en pâtissaient. Ainsi, le MLC de Jean Pierre s'était-il retrouvé disjoint et fragmenté en raison de la participation de son Secrétaire Général Thomas Luhaka et 2 autres hauts cadres du parti au gouvernement d'union nationale. Les transfuges s'estimant « des libéraux » créèrent leur aile (MLC/L). Il en est de même de l'UNC de Vital Kamerhe qui, déballé après le départ du porte-parole du Groupe parlementaire, Justin Bitakwira, tentera en vain de nouer des alliances avec d'autres plateformes à l'instar du G7.

## **2. La société civile à l'aune des clivages internes**

Le pari de la légitimation du pouvoir ainsi fort contesté n'a pas laissé en reste la société civile congolaise. Un premier courant interne soutenait la voie des concertations et un second en était justement contre.

En effet, c'est en date 20 juillet 2013 que les organisations regroupées à 180 structures ressortaient - dans un forum de 4 jours - avec un message exigeant du gouvernement « l'implication de la Société civile » dans les préparatifs et même la conduite jusqu'à bon port des concertations nationales ; tout ce, pour les crédibiliser.

Pratiquement les leaders de ce courant exigeaient le respect des quotas notamment dans la constitution du « Présidium » de ces concertations qui devrait être alors constitué de trois composantes : la Majorité, l'opposition politique et la société civile. Inopportunistement cette demande n'a pas rencontré les attentions d'autres forces de la société civile.

Plus virulente, la Nouvelle société civile du Congo (NSCC), par le biais de son Président, M. Jonas Tshombela, soulignait dans un communiqué diffusé le 21 juillet 2013 qu'elle n'était « ni concernée », ni « impliquée » par les déclarations tenues la veille, c'est-à-dire le 20 juillet. Il a été reproché un manque d'inclusivité (interne à la société civile) qui a fait que les structures comme le RENADHOC (Réseau national des ONG de défense des droits de l'homme), la Voix des sans voix, l'ASADHO (Association africaine de défense

des droits de l'homme), n'étaient, toutes, pas associées aux travaux du forum qui aurait duré 3 jours. Ces craquelures ont sans doute profité à la Majorité au pouvoir qui s'est limitée à des discours de promesse sans réellement décider d'intégrer la Société civile aux différentes étapes des concertations<sup>5</sup>.

## V. SABOTAGES DES QUELQUES AXES DES RÉSOLUTIONS ARRÊTÉES

Au travers ses groupes-thématiques (cinq au total)<sup>6</sup>, les concertations nationales ont pondu plus de 670 recommandations en différents axes dont les plus remarquables ayant retenu notre attention ont été : le respect de la constitution ; la réforme du secteur de la sécurité ; le vote d'une loi d'amnistie et en fin la formation d'un gouvernement dit « d'ouverture ».

### 1. Au sujet du respect de la constitution

En RDC post-concertations nationales, les déclarations sur une éventuelle révision de la constitution reflétaient la thèse d'un glissement du mandat des institutions politiques et plus particulièrement de l'institution « Président de la République ». Dans son discours du 05 octobre 2013, le Président Joseph Kabila déclarait :

*« Je suis pour le respect, par tous, de l'esprit et de la lettre de la constitution de la République dans son ensemble telle qu'adoptée par le référendum populaire en 2005 »<sup>7</sup>.*

Cette déclaration cachait pourtant un besoin vorace pour le Président Kabila et son camp de se camper au pouvoir. En effet, dans une note d'analyse politique consacrée à l'analyse de l'accord du centre interdiocésain de Kinshasa

<sup>5</sup> Se rapporter aux propos du Ministre du Plan, M. Célestin Vunabandi, recueillis par Radio Okapi en date du 22 juillet 2013. « Plusieurs instances gouvernementales au sein desquelles se retrouve la Société civile sont autant d'instances qui permettent au gouvernement de fonctionner. Par exemple, le comité de pilotage pour le climat des affaires, ou l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives ».

<sup>6</sup> Ces groupes thématiques ont été : 1. Gouvernance, Démocratie et Réformes Institutionnelles (Charles Mwando Nsimba, Michèle Bongongo, Néhémie Mwilanya, Jules César Ibula, Kathy Kalanga, Innocente Bakanseka); 2. Économie, Secteur productif et Finances Publiques (André Tshabantu, Thérèse Kalonda, Djamba Samba, Joseph Kokonyange, etc.); 3. Désarmement, Démobilisation, Réintégration Sociale et/ou Rapatriement (Balement N'Kolo Boniface, Kalala Marie-Madeleine, Cyprien Birhingingwa, Kos'isaka Camille, Eugène Serufuli, Vunbo Marie Jeanne et Georgette Biebie) ; 4. Conflits communautaires, paix et réconciliation nationale (Thomas Luhaka, Arsène Munembwe, Alain Atundu, Moïse Nyarugabo, etc.) et ; 5. Décentralisation et Renforcement de l'Autorité de l'État (Adolphe Lumanu Mulenda Bwana N'sefu et Bosongo Likund'elio Eugène).

<sup>7</sup> Président Joseph Kabila, Discours du 05 Octobre 2013 à l'occasion de la fermeture des travaux des concertations nationales au Palais du peuple.

de décembre 2016<sup>8</sup>, nous notions qu'après avoir tenté en vain de modifier cette constitution en Janvier 2015, le gouvernement congolais s'était fait « incapable » d'organiser les élections dans les délais prévus et par conséquent militer pour une prorogation du mandat du Président de la République. Il en découlera plusieurs interprétations de la part des politiques.

Pour les uns et surtout pour l'Alliance de la Majorité Présidentielle « AMP », le Président de la République devrait assurer la continuité de l'État, c'est-à-dire Être le Garant de la Nation jusqu'à la remise et reprise avec le nouveau Président Élu. Pour d'autres, généralement ceux de l'opposition démocratique, à la fin du mandat, fixé au 19 Décembre 2016, c'est le Président du Sénat qui prendrait la relève, conformément aux dispositions de l'article 75 de la constitution et à qui la gestion de la transition reviendrait<sup>9</sup>. Pour ceux de l'opposition radicale, telle l'UDPS, le Président de la République ne devrait pas diriger le pays après expiration de son mandat constitutionnel (...) Ce jeu a donné lieu à des dédoublements des partis politiques en cascade, surtout du côté de l'opposition.

## **2. L'accélération de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité**

Nul n'ignore que le déversement chaotique des groupes armés au sein des forces loyalistes de la RDC a été dicté par l'appétence des acteurs qui ont été des parties prenantes aux conflits armés qui ont déchiré le pays (la RDC) depuis l'engagement solitaire du Feu Président Laurent Désiré Kabila au côté des voisins dans la sous-région des Grands lacs.

Autant d'année après ce déversement désinvolte, les FARDC se retrouvent avec une troupe sans formation et des cadres sans compétence. Les vagues successives d'intégration qui ne sont pas limitées aux années post Sun City, ont d'une manière ou d'une autre tarabudé la cohésion des unités qui se voient contraintes à de constantes réorganisations. Les quelques brigades qui avaient été correctement « brassées » pendant la période de Transition, ont été totalement déstabilisées par les intégrations massives d'éléments du CNDP, après l'accord de Goma du 23 Mars 2009.

Confirmant le caractère prioritaire de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité en RDC, dans son dernier discours sur l'état de la Nation prononcé le 23 octobre 2013, à l'issue des « Concertations nationales », le président Kabila s'engageait à faire de cette réforme « une priorité parmi les

---

<sup>8</sup> S-T. Maliaka Sefu., *Accord Politique du Centre Interdiocésain de Kinshasa. Le refrain d'une logique cyclique à la concorde des jeux et enjeux des acteurs*, IJIRDO, Vol. 4, Juillet 2019, pp.68-76

<sup>9</sup> Art. 75 de la constitution stipule: En cas de vacance pour cause de décès, de démission ou pour toute autre cause d'empêchement définitif, les fonctions de Président de la République, à l'exception de celles mentionnées aux articles 78, 81 et 82 sont provisoirement exercées par le Président du Sénat.

priorités ». Il a dû ainsi réaffirmer solennellement les grands principes de la réforme sous l'angle de (d') :

- recrutement de qualité, discipline rigoureuse, formation et équipement conformes aux standards internationaux, organisation interne efficiente et compatible avec le caractère républicain de l'armée ;
- affectation des officiers et hommes de troupes en fonction des besoins opérationnels et dans le strict respect du principe de rotation sur l'ensemble du territoire national.

Dans son discours sus référé, le Président exhortait par ailleurs le Gouvernement d'opérationnaliser cette grande réforme et d'en accélérer le rythme. Il l'appelait tout de même « à finaliser le projet de loi de programmation militaire et à allouer un budget conséquent à cette réforme »<sup>10</sup>. C'était à notre sens l'an I de la réforme de l'armée nationale. Cependant, en l'absence d'une volonté politique, toutes les stratégies de réforme se sont avérées contre-performantes. L'armée et la police sont demeurées pour ainsi dire des véritables outils flasques à la merci des manipulations politiciennes.

### **3. Le projet de loi sur l'amnistie et la libération des prisonniers politiques**

Au terme des concertations nationales, il devrait être procédé à la libération des prisonniers civils et/ou militaires ayant été des auteurs, co-auteurs ou complices des faits de guerres et des infractions politiques. La loi sur l'amnistie répondant à ces attentes devrait être votée en janvier 2014 et promulguée en février de la même année.

Dans un entretien avec le journal Jeune Afrique, le Ministre Mende Omalanga<sup>11</sup> précisait que cette loi d'amnistie ne devrait couvrir que les infractions commises entre le 18 février 2006, date de la promulgation de l'actuelle Constitution de la RDC, et le 20 décembre 2012, date de la fin de l'ultimatum lancé aux groupes armés.

En Février 2014, la loi n°014/006 a été effectivement promulguée. Elle accordait l'amnistie de manière sélective à quelques combattants du M23 pour notamment les faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques couvrant la période du 1er janvier 2006 jusqu'au 20 décembre 2013.

S'il faut faire un pas en arrière, il importe de souligner que pour le cas de l'accord de Goma signé en date du 23 Mars 2009 avec le CNDP, l'Assemblée

---

<sup>10</sup> Joseph Kabila, discours sur l'état de la Nation prononcé le 23 octobre 2013, à l'issue des « Concertations nationales »

<sup>11</sup> Jeune Afrique : RDC : Kapend, Diomi Ndongala, Lumbala... Amnistiables ou pas ?, entretien avec Lambert Mende Omalanga, 24 Avril 2014, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/164176/politique/rdc-kapend-diomi-ndongala-lumbala-amnistiables-ou-pas/>, consulté le 16 Janvier 2024.



nationale avait adopté la loi n°09/003 du 07 mai 2009 que le Président de la République promulgua par la suite. Cette loi couvrait les auteurs des faits de guerres et insurrectionnels commis dans les deux provinces du Kivu.

Au sujet de cette précitée loi (de 2009), c'est d'abord 271 politico-militaires<sup>12</sup> qui ont été alignés sur la liste de bénéficiaires de l'amnistie dont la portée a exclu les crimes de guerre et ceux contre l'humanité en ne considérant rien que les faits de guerre.

En effet, au terme de l'article 2 de la précitée loi, les faits de guerre ont été définis comme des actes inhérents aux opérations militaires autorisées par les lois et coutumes de guerres qui, à l'occasion de la guerre, ont causé un dommage à autrui. Les faits insurrectionnels ont, quant à eux, été définis comme des actes de violence collective de nature à mettre en péril les institutions de la République ou à porter atteinte à l'intégrité territoriale de la RDC et en fin les infractions politiques comme des agissements portant atteinte à l'existence, à l'organisation et au fonctionnement des pouvoirs publics ; les actes illégaux d'administration ou de gestion du territoire dont le mobile et/ou les circonstances revêtent un caractère politique ; les écrits, images et déclarations appelant à la révolte contre l'autorité publique ou réputés tels.

En tout état de cause, contrairement aux précédentes lois, celle de 2014 a exigé des bénéficiaires de s'engager personnellement sur l'honneur et par écrit pour pouvoir en bénéficier. Ainsi, 3 657 ex rebelles ont dû signer l'acte d'engagement par lequel ils se décidaient de plus reprendre les armes contre la république.

Seuls 31 membres de l'ancienne rébellion avaient été déclarés officiellement bénéficiaires de la loi d'amnistie (2014), un effectif trop faible pour l'opinion nationale et le M23 par rapport à la liste de ses rebelles ayant souscrit à l'acte d'engagement (collectif).

Il aurait fallu attendre des rumeurs sur une perpétuelle réorganisation/reconstitution du M23 dans les Kivu sur fond d'une possible reprise des hostilités pour que le Gouvernement congolais songe de nouveau à amnistier 191 membres de cette nébuleuse afin de témoigner de « sa bonne foi » à respecter les accords qu'il signe. Ce dernier effectif avait porté désormais à 222 le total des amnistiés de la rébellion du M23. Le tableau ci-dessous revient avec détails.

---

<sup>12</sup> RDC : listes officielles de 271 bénéficiaires de la loi d'amnistie.

**Tableau 01. Totaux des effectifs politico-militaires amnistiés par les deux dernières lois**

Loi n°09/003 du 07 Mai 2009			
N°	Mouvement rebelle	Effectif (s) amnistié (s)	Fréq. en %
1	Confondus	271	100
<b>Total</b>		<b>271</b>	<b>100</b>
Loi n°014/006 du 11 Février 2014			
N°	Mouvement rebelle	Effectif (s) amnistié (s)	Fréq. en %
1	M23	213	74,5
2	GALDC de Honoré Ngbanda	55	19,2
3	ARP de Faustin Munene	11	3,8
4	URDPC de Hilaire Paluku	7	2,5
<b>Total</b>		<b>286</b>	<b>100</b>

Il se dégage que dans la première vague d'amnistie, couverte par la loi n°09/003 du 07 mai 2009, 271 ex combattants issus des différents groupes armés dont le CNDP avaient été globalement amnistiés. Les vagues qui s'en étaient suivies ont été couvertes par la loi n°014/006 du 11 février 2014. En vertu de cette dernière, 213 rebelles du M23 ont été amnistiés sur un effectif global de 3 567 qui auraient signé l'acte d'engagement de ne pas récidiver en reprenant les armes ; 55 éléments relèvent du GALD de Honoré Ngbanda ; 11 de l'ARP de Faustin Munene et 7 de l'URDC de Hilaire Paluku.

Par ailleurs, nous notons que comparativement à d'autres rebelles (politico-militaires) cités et poursuivis pour les crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité commis en l'espace de temps compris entre 2000 et 2005, les vagues ci-haut présentées, à partir de 2009, n'ont pas également fait objet de certaine verticalité dans la répression de ces crimes internationaux.

Subséquemment, les anciens chefs rebelles incriminés justement ou injustement continuent-ils de s'émouvoir pour la majorité dans les espaces socio-politiques congolais et même pour certains au sein de l'armée, de la police et/ou au sein des services de sécurité connexes. Par contre, faut-il le noter les figures emblématiques comme le Colonel Eddy Kapend<sup>13</sup>, Eugène

<sup>13</sup> Eddy Kapend a été condamné en janvier 2003 avec ses pairs pour assassinat du Président Laurent Désiré Kabila.

Diomi Ndongala<sup>14</sup>, Firmin Yangambi<sup>15</sup>, Fernando Kutino<sup>16</sup>, Willy Mishiki<sup>17</sup>, Muhindo Nzangi<sup>18</sup>, Roger Lumbala<sup>19</sup>, n'ont pas été des bénéficiaires de la loi d'amnistie de 2014.

#### 4. La Formation d'un Gouvernement dit d' « ouverture »

Recommandé par les acteurs parties prenantes aux assises du palais du peuple d'octobre 2013, le gouvernement a – après un an d'attente – été nommé en date du 07 décembre 2014. Composée de 48 membres y compris Premier ministre (3 vice-Premier ministres et ministres, 2 ministres d'État et ministres, 32 ministres et 10 vice-ministres) -, cette nouvelle équipe gouvernementale n'a pas réservé de grandes surprises comme nous les démontrent les figures explicatives ci-dessous.

**Tableau n°02. Quota par composante au sein du Gouvernement dit « d'ouverture »**

N°	POSTE	COMPOSANTE	EFFECTIF
1	Premier Ministre	Majorité Présidentielle	1
		<b>S/TOTAL</b>	<b>1</b>
2	Vice Premiers Ministres	Majorité Présidentielle	2
		Opposition Politique	1
		<b>S/TOTAL</b>	<b>3</b>
3	Ministres	Majorité Présidentielle	28
		Opposition Politique	5
		Société civile	0
		Indépendant	1
		<b>S/TOTAL</b>	<b>34</b>
4	Vice Ministres	Majorité Présidentielle	4
		Opposition Politique	3
		Société civile	0
		Indépendant	3
		<b>S/TOTAL</b>	<b>10</b>

<sup>14</sup> À la tête de ce « mouvement insurrectionnel » dénommé « Imperium », Diomi Ndongala, selon des sources judiciaires congolaises, se serait fixé d'attaquer le cortège présidentiel, prendre le pouvoir par la force et le remettre à Étienne Tshisekedi, opposant au Président Joseph Kabila.

<sup>15</sup> Condamné à 20 ans de prison en appel, Firmin Yangambi, président de l'ONG "Paix sur terre". Avec ses co-accusés, il a été reconnu en fin juillet 2013 coupable de « détention illégale d'armes de guerre », non sans avoir épuisé toutes les voies de recours ; un fait insurrectionnel qui remonte à 2009, période pourtant couverte par la loi d'amnistie.

<sup>16</sup> Responsable de l'église Armée de la victoire, le pasteur Fernando Kutino a été condamné en octobre 2008 à dix ans de prison pour détention illégale d'armes et tentative d'assassinat.

<sup>17</sup> Représentant des miliciens maï-maï de Walikale, dans le Nord-Kivu, Willy Mishiki a été arrêté à Kinshasa lorsqu'il était venu représenter les groupes armés aux concertations nationales de 2013.

<sup>18</sup> Élu Député National de Butembo (Nord Kivu), Muhindo Nzangi a été condamné à trois ans de prison pour des propos outrageants envers le chef de l'État

<sup>19</sup> Député national élu de Miabi (Kasaï oriental), Roger Lumbala a vu son mandat de député être invalidé au motif qu'il serait rallié en début 2013 à la rébellion du M23.

Le tableau ci-dessus qui revient sur les quotas de différentes parties aux concertations nationales dresse une situation de partage déséquilibré du pouvoir quand la Majorité en elle seule devrait s'attribuer autour de 73 %, laissant à d'autres composantes les 27 %. Ce qui semble confus est que la société civile n'a pas été officiellement représentée. Une fois de plus nous accordons que lesdites concertations n'ont été qu'une anorexie de la Majorité à laquelle s'étaient greffés certains manducateurs issus des rangs de l'opposition politique surtout.

## VI. CONCLUSION

Paraphrasant Carl Schmidt<sup>20</sup>, notons que la logique politique demeure une logique d'ami et d'ennemi. Ainsi, le champ politique demeure lui également un champ de force, impliquant la production et la reproduction de dominations, c'est-à-dire un champ de lutte pour et au nom du pouvoir. La conduite de la lutte à laquelle l'on se réfère en appelle à la mobilisation de certaines stratégies.

Cependant, étant donné que l'étude de ces relations de pouvoirs permet d'identifier des stratégies d'acteurs fondées sur les intérêts et les ressources que chacun d'eux mobilise, du côté de la Majorité, l'anorexie développée lors des concertations nationales en a été une. Elle lui a permis de s'amuser des politiques tout en ne s'écartant pas de ses visées, celles d'échafauder avec la crise politique, laquelle devrait impacter sur l'organisation des élections prévues en 2016.

Les multiples contre-plans de l'opposition développées se sont avérées vaines et contre payantes. La société civile qui faisait face à un combat à l'interne s'était-elle aussi calfeutrée petit à petit dans la désinvolture. Tout se conclut par une solidité dans la crise qui ouvrira la porte à un glissement de deux années au-delà du mandat constitutionnel imparti à toutes les institutions politico-administratives de la deuxième législature.

---

<sup>20</sup> C. Schmidt, *La notion de politique. Théorie du partisan*, Flammarion, Paris, 1972.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Calame Pierre, *Essai sur l'Oeconomie*, Éd. Charles Léopold Mayer, Mars 2009.
2. Darbon D., *Gouvernance et fabrique de l'ordre politique : la réinvention de la légitimité et le retour des classes moyennes*, 2010, disponible sur <http://www.institut-gouvernance.org/docs/chro2010-gouvernance-et-fabrique-de-l'ordre-politique.pdf>
3. Diamond L., *Developing Democracy: Toward Consolidation*, Baltimore, éd. The Johns Hopkins University Press, 1999.
4. Jeune Afrique : RDC : Kapend, Diomi Ndongala, Lumbala... Amnistiables ou pas ?, entretien avec Lambert Mende Omalanga, 24 Avril 2014, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/164176/politique/rdc-kapend-diomi-ndongala-lumbala-amnistiables-ou-pas/>
5. Maliaka Sefu S-T., « Accord Politique du Centre Interdiocésain de Kinshasa. Le refrain d'une logique cyclique à la concorde des jeux et enjeux des acteurs », *IJIRDO*, Vol. 4, Juillet 2019, pp.68-76
6. Schmidt C., *La notion de politique. Théorie du partisan*, Flammarion, Paris, 1972.